

Département
INDRE ET LOIRE

COMMUNE DE SAVONNIERES



Arrondissement
TOURS

CONSEIL MUNICIPAL

du 24 mai 2018 à 20h

Canton
BALLAN MIRE

Procès-verbal

Nombre de conseillers municipaux :

Exercice : 22

Présents : 20

Votants : 21

Présents : Bernard LORIDO, Jean-Claude MORIN, Cécile BELLET, Jean-François FLEURY, Jean Michel AURIOUX, Evelyne MONDON-DELAVOUS, Corinne BISSON, Nathalie SAVATON, Thierry DUPONT, Emmanuel MOREAU, Alain LOTHION-ROY, Sylvie ARNAL, Thierry FERRER, Stéphane JUDE-HATTON, Charles PARE, Mélanie LETOURMY, Christine GATARD, Sébastien HERBERT, Marie Astrid CENSIER, José FERNANDES

Absents excusés : Hélène SOUBISE,

Absents ayant donné procuration : Isabelle TRANCHET donne pouvoir à Thierry FERRER

SECRETAIRE DE SEANCE : Evelyne MONDON DELAVOUS

I/Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2018

Adopté à l'unanimité

II/ Délibérations :

2018 DEL020 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CONSEILS ET D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA GESTION FONCIERE AVEC LA SAFER :

Rapporteur : Jean-Michel AURIOUX adjoint au maire à l'urbanisme

Il est proposé de signer une convention de conseil et d'accompagnement dans la gestion foncière avec la SAFER afin de traiter les problématiques foncières (connaissance des propriétaires et exploitants, médiation et négociation, évaluation de biens, acquisitions/locations...).

Le projet de convention ci-annexé précise les conditions techniques et financières de son intervention, en vue :

- d'apporter, sur demande de la commune, un conseil et un accompagnement sur les problématiques foncières que celle-ci peut rencontrer;
- d'assurer, pour le compte de la commune et à sa demande, la maîtrise foncière de parcelles nécessaires à la réalisation de projets d'aménagement relevant de la

Affiché le :25/05/2018

Retiré de l'affichage 25/07/2018

compétence de la collectivité sur son territoire, soit par recueil de promesses de ventes soit par recueil de promesses d'échanges pour le compte de la ville,

- de réaliser des études pour le compte de la commune : recherches d'informations, cartographies...etc.
- de fournir un appui juridique sur certaines procédures

Le périmètre d'intervention est constitué par l'ensemble du territoire de la commune.

Ainsi la SAFER à notre demande a réalisé un devis de réalisation de prestations d'études et cartographies concernant les chemins ruraux et les biens présumés sans maître, notamment.

Pour cette mission, la rémunération de la SAFER s'élève à la somme de 2 000 € HT. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'exercice budgétaire en cours article 611

Aussi après en avoir délibéré, et sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 -29,

Considérant, l'intérêt pour la commune de bénéficier d'un accompagnement pour la gestion de ses problématiques foncières, le conseil municipal :

- **DECIDE** de confier à la SAFER du Centre une mission de conseil et d'accompagnement dans la gestion foncière de la commune, et ce dans un cadre conventionnel et autorise le maire à signer la convention jointe à cette fin,
- **CONFIE** à la SAFER la réalisation de prestations d'études et de cartographies concernant les chemins ruraux et les biens présumés sans maître notamment, selon le devis joint pour un montant de 2 000 € HT.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018_021 ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE SITUEE RUE DU PORT:

Rapporteur : Jean-Michel AURIOUX adjoint au maire à l'urbanisme

Par délibération en date du 6 septembre 2017, la commune :

- sollicitait la SAFER d'INDRE ET LOIRE afin qu'elle exerce son droit de préemption, sur la vente de la parcelle ZC n°228 rue du Port à Savonnières, au motif de mise en valeur des paysages et de protection de l'environnement
- acceptait de régler à la SAFER d'INDRE ET LOIRE la somme relative au prix de vente majoré des frais d'agence, des frais d'instruction demandés par la SAFER et des frais d'actes notariés,

La SAFER nous a adressé le 25 janvier 2018 une convention de cession formalisant notre engagement définitif et permettant à la SAFER de poursuivre l'instruction de notre dossier, dont vous trouverez copie jointe.

Le prix de vente au profit de la commune s'élève à 8 350 € HT. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'exercice budgétaire en cours article 2111

Aussi après en avoir délibéré, et sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 -29,

Vu le Code Rural et notamment ses articles L 141-1 et R142-1,

Vu la délibération du conseil municipal de Savonnières en date du 06/09/2017,

Affiché le :25/05/2018

Retiré de l'affichage 25/07/2018

Considérant, l'intérêt pour la commune de protéger son environnement et les paysages ruraux et de maintenir un prix de vente des terrains en zone agricole et naturelle compatible avec une activité agricole, le conseil municipal :

- **DECIDE** de se porter acquéreur auprès de la SAFER d'INDRE ET LOIRE de la parcelle ZC n°228 rue du Port à Savonnières, au prix de vente majoré des frais notamment des frais d'agence, et des frais d'instruction demandés par la SAFER soit un montant de 8 350 € HT, auxquels s'ajoutent les frais d'actes notariés de 1360,00 € environ,
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents afférents à cette vente et notamment la convention de cession jointe,
- **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération du conseil municipal n° 2018_012 du 15 mars 2018.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITE 16 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Monsieur FERRER et Mme TRANCHET)

2018 DEL022 APPROBATION DES TRANSFERTS DE CHARGES POUR 2018 ENTRE LA COMMUNE DE SAVONNIERES ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

Rapporteur : Jean-François FLEURY adjoint aux finances, au personnel et aux marchés publics

Il est rappelé que la commune de Savonnières, en qualité de membre de la Métropole « Tours Métropole Val de Loire », siège à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts (CLET), instance chargée de se prononcer sur le montant des transferts de charges entre la Métropole et ses communes membres, suite aux compétences que Savonnières a transférées à la Métropole. Le représentant de la commune à cette instance est le maire, Monsieur LORIDO.

Au titre de l'exercice 2018, la CLET s'est réunie les 19 février et 21 mars 2018.

Le Conseil Municipal trouvera en annexe le rapport annuel 2018 de la CLET et son annexe financière.

Au vu de ce rapport, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les transferts de charges 2018 et d'adopter la délibération suivante :

Après avoir délibéré, et sur proposition du maire, le Conseil Municipal :

Vu, le rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts et son annexe financière,

1/APPROUVE le rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts et son annexe financière dont un exemplaire est joint à la présente délibération,

2/APPROUVE le montant des transferts de charge pour la commune de Savonnières sur la base de l'annexe financière jointe au rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018 DEL023: SUBVENTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

Rapporteur : Bernard LORIDO maire

Affiché le :25/05/2018

Retiré de l'affichage 25/07/2018

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association du restaurant scolaire d'utilité publique.

Les crédits figurent au projet de décision modificative n°1 sur 2018 de la commune article 6574 « Subvention aux associations et autres personnes de droit privé ».

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'ALLOUER** une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association du restaurant scolaire.

Monsieur José FERNANDES ne participe pas au vote

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018 DEL024: SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE OCCE LES CHOQUETTES

Rapporteur : Cécile BELLET adjointe aux affaires scolaires

Il est proposé de contribuer au financement de de la classe découverte qui aura lieu du 11 au 15 juin 2018 au Lioran. 98 élèves des classes de CP au Cm2 y participeront. Le coût du voyage s'élève à 320 € par enfant.

Il est proposé de verser une subvention de 10 € par participant, soit un total maximum de 980 €.

Les crédits figurent au projet de décision modificative n°1 sur l'exercice 2018 de la commune article 6574 « Subvention aux associations et autres personnes de droit privé ».

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'ALLOUER** une subvention de 10 € par participant, soit un total maximum de 980 € à la coopérative scolaire OCCE Les chouettes, association autonome organisatrice de la classe découverte du 11 au 15 juin 2018 au Lioran.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018 DEL025 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET VILLE

Rapporteur : Jean-François FLEURY, Adjoint au maire en charge des finances, des ressources humaines et des marchés publics.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu le Budget Primitif 2018 de la commune régulièrement approuvé par délibération en date du 15 mars 2018,

Des ajustements budgétaires sont nécessaires notamment :

1/Section de fonctionnement :

OPERATIONS REELLES :

a/Dépenses :

Article 6236 Impression de deux plans de ville grand format : + 500 €

Article 63513 Redevance pour le ponton (2016-2018): + 684 €

Article 6558 Participation aux frais de scolarité ULIS : + 534 €

Article 657362 Dotation au CCAS complément : + 3 240 €

Article 65738 FSL (transféré à Tours Métropole Val de Loire) : -970 €

Article 6574 Subvention au restaurant scolaire: + 1 000 € (Cf. rapport particulier)

Article 6574 Subvention à l'école élémentaire de Savonnières (voyage scolaire) : + 980 € (Cf. rapport particulier)

b/Recettes :

Article 73211 Attribution de compensation (déduction FSL): - 903 €

Article 73212 Dotation solidarité communautaire (annulation augmentation de 1,2% suite aux accords de Cahors): - 562 €

Article 74121 Dotation solidarité rurale: + 12 409 €

Article 74127 Dotation nationale de péréquation: + 30 830 €

OPERATIONS D'ORDRE :

a/Dépenses :

Article 6811 Amortissement subvention versée au SDIS par vente terrain rue Chaude : + 684 €

CHAPITRE NE COMPORTANT QUE DES PREVISIONS SANS EXECUTION :

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : + 35 122 €

2/Section d'investissement :

OPERATIONS REELLES

a/Dépenses :

Article 2051 Informatisation des cimetières (module graphique): + 1 662 €

Article 21316 Equipement des cimetières (travaux de reprise des concessions initialement prévus en 2019): + 32 972 €

Article 2111 Terrains nus (article d'équilibre): + 49 172 €

Article 2313 Salle associative 14 rue Principale (avenant MOE) :+ 4 000€

Affiché le :25/05/2018

Retiré de l'affichage 25/07/2018

Article 2313 Réaménagement commerce 14 rue Principale (Enedis + résultat consultation marché de travaux): + 3 000 €

Article 2313 Travaux complémentaires salle associative rue Principale: + 5 000 €

b/Recettes :

Article 1323 Fonds départemental de développement (F2D) vestiaires du Bray : + 60 000 €

OPERATIONS D'ORDRE :

b/Recettes :

Article 2804132 amortissement subv. versée au SDIS par vente de terrain rue Chaude 1€ : + 684 €

CHAPITRE NE COMPORTANT QUE DES PREVISIONS SANS EXECUTION :

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement : + 35 122 €

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le projet de Décision Modificative n°1 du budget principal ville et décide :

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative n°1 du budget ville dont les maquettes sont jointes,
- **D'APPROUVER** la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **41 774 €**
- **D'APPROUVER** la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **95 806 €**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018 DEL026 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « DE DROIT COMMUN » A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

Rapporteur : Jean-François FLEURY adjoint au maire en charge des finances

Par courrier en date du 12 juillet 2017, TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE (TMVL) nous demandait si la commune de Savonnières solliciterait le fonds de concours (FDC) dit « de droit commun » en 2018. Le 11 septembre nous avons répondu que nous solliciterions ce FDC en section d'investissement. Par délibération en date du 15 mars 2018, le conseil municipal proposait le projet de réaménagement du cimetière. Toutefois, après consultation et ouverture des plis de marché, le montant des travaux n'atteindra pas le montant de la dépense éligible au fonds de concours de droit commun de la métropole soit 96 574 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de compléter la demande initiale en y intégrant la création d'un préau aux écoles.

Montant de l'estimation financière	Dépenses : 96 574 € HT dont : Travaux de création d'un ossuaire Relevé du cimetière par un géomètre Marché d'exhumation Informatisation du cimetière dont insertion d'un module graphique après relevé de géomètre Achat de mobilier urbain au cimetière Construction d'un préau aux écoles.
------------------------------------	--

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL H.T :

	Subvention acquise (oui/non)	Montant dépense éligible H.T	Taux	Montant H.T sollicité
TOURS Métropole Val de Loire	Non	96 574 €	50 %	48 287 €
Fonds propres		96 574 €	50 %	48 287 €
TOTAL Hors Taxes			100%	96 574 €

Après avoir délibéré, et sur proposition du maire, le Conseil Municipal :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, l'intérêt pour la commune :

- de réaménager son cimetière, compte tenu du nombre important de tombes en l'état d'abandon carré C, la procédure administrative ayant été menée à son terme,
- de procéder à une cartographie du cimetière et de l'informatiser pour une gestion complète des emplacements, des travaux futurs d'extension et des autorisations administratives,
- de créer un préau aux écoles

1/SOLLICITE le fonds de concours 2018 de droit commun de TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE pour le projet de réaménagement du cimetière et de création d'un préau aux écoles à Savonnières à hauteur de 50% du montant HT l'opération soit 48 287 €,

2/AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette demande de fonds de concours,

3/DIT que la délibération 2018_DEL016 du 15 mars 2018 est annulée

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018 027 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR LA CREATION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE DE FOOTBALL ROUTE DU BRAY A SAVONNIERES

Rapporteur : Jean-François FLEURY adjoint aux finances, au personnel et aux marchés publics

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE au titre de l'opération de construction de vestiaires de football et d'un club house, route du Bray à Savonnières. Cet équipement sportif sera utilisé par le club de football (le Football Club de l'Ouest Tourangeau).

Les vestiaires actuels sont obsolètes. Un programme de travaux a été rédigé par l'architecte de l'Agence d'Aide aux Collectivités Locales qui nous aide dans le montage de nos projets et validé en bureau et commission patrimoine et vie associative (notamment le 19/09/2017).

Notre commune a lancé la consultation des entreprises fin septembre 2017. 4 entreprises ont répondu à la consultation.

L'entreprise SOLFAB construction de modulaire est attributaire du marché. Le Département a accordé une subvention de 60 000 € au titre du Fonds Départemental de Développement (F2D). Nous attendons la réponse de la Préfecture d'Indre et Loire quant à la demande de subvention faite au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Affiché le :25/05/2018

Retiré de l'affichage 25/07/2018

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant de l'estimation financière	344 956 € HT dont : -mission permis de construire : 1 500€ -travaux : 322 740 € -étude de sols : 1490 € -contrôle technique : 2 500 € -attestation accessibilité handicapés : 300 € -Autres dépenses dont imprévues: 5% (16 426€)
------------------------------------	---

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL H.T

	Date demande	Subvention acquise (oui/non)	Montant subventionnable H.T	Taux	Montant H.T sollicité
DETR	16/02/2018	Oui	344 956 €	20%	68 991 €
TOURS Métropole Val de Loire	11/09/2017	Non	344 956 €	43 %	146 874 €
Conseil Départemental	18/12/2017	Oui	344 956 €	17 %	60 000 €
Fonds propres			344 956 €	20 %	68 991 €
TOTAL Hors Taxes				100%	344 956 €

Après avoir délibéré, et sur proposition du maire, le Conseil Municipal :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, l'intérêt pour la commune de construire de nouveaux vestiaires de football, les vestiaires actuels étant devenus obsolètes

1/SOLLICITE des fonds de concours exceptionnel 2018 pour le projet de construction de vestiaires de football et d'un club house route du Bray à Savonnières auprès de TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, à hauteur 146 874 €,

2/AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces demandes de fonds de concours,

3/DIT que la délibération 2017_064 du 14 décembre 2017 est annulée

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018 028 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'EQUIPEMENT D'UN AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE A SAVONNIERES

Rapporteur : Jean-François FLEURY adjoint aux finances, au personnel et aux marchés publics

La métropole a recruté M. Anthony BLAIN, adjoint technique, en remplacement de M. Roger PAUL parti en retraite. L'agent est remis à disposition de la commune de Savonnières pour les compétences communales. A ce titre, une journée par semaine et deux samedis par mois, cet agent assumera des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) dès qu'il aura été agréé par M. le procureur de la République et assermenté en audience civile devant le tribunal d'instance de TOURS.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention pour l'équipement de cet ASVP :

Affiché le :25/05/2018

Retiré de l'affichage 25/07/2018

1. Gilet pare-balles : le devis auprès du fournisseur SENTINEL s'élève à la somme de 530.73 € HT
2. Géo verbalisation électronique : le devis de l'entreprise LOGITUD s'élève à la somme de 1988.15 € HT

Après avoir délibéré, et sur proposition du maire, le Conseil Municipal :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, l'intérêt pour la commune d'équiper son ASVP en matériel performant et équipement de protection individuelle,

1/SOLLICITE des fonds de concours pour l'équipement d'un ASVP à savoir:

- Gilet pare-balles : 50% du devis auprès du fournisseur SENTINEL qui s'élève à la somme de 530.73 €
- Géo verbalisation électronique : 50% du devis de l'entreprise LOGITUD qui s'élève à la somme de 1 988.15 € HT.

2/AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant cette demande de fonds de concours,

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018 029 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Rapporteur : Bernard LORIDO maire

Le maire informe l'assemblée des dispositions suivantes :

Les conjoints LOTHION sont propriétaires de la parcelle cadastrée section AT N°62 d'une contenance cadastrale de 878 m² environ, située au carrefour de la route de la Montée Jaune et de route des Ballandais à SAVONNIÈRES.

Au plan local de l'urbanisme (PLU) approuvé le 1er septembre 2016 et opposable aux tiers depuis le 13/09/2016, cette parcelle est située en zone UC constructible, sans surface minimum. Toutefois, cette parcelle est concernée par une réserve foncière n° 02 (emplacement réservé) en vue d'un : «aménagement du carrefour des voies communales n°149 et n°156 au lieu-dit « La Girardière » (route de la Montée Jaune-route des Ballandais) et bassin de gestion des eaux pluviales ».

La Métropole envisage, après avoir implanté un poste de refoulement des eaux usées dans l'angle sud-est de la parcelle AT 62, de créer un bassin de rétention des eaux pluviales (avec rejet intégral vers le busage de pluvial existant route des Ballandais).

Pour ce faire, les conjoints LOTHION ont accepté sous certaines conditions, de céder à la Métropole une emprise de terrain d'une surface de 313 m² au prix symbolique de 1€ et de conserver le surplus de 500 m².

L'une des conditions consiste à ce que le surplus de terrain conservé par les conjoints LOTHION devienne constructible car, bien que situé en zone constructible au PLU, le terrain ne l'est pas tant que l'emplacement réservé n'est pas levé. Pour lever l'emplacement réservé, une modification simplifiée du PLU est nécessaire. L'engagement de modification simplifiée ne nécessite pas d'acte administratif particulier. L'agence d'urbanisme sera chargée de la rédaction du projet de modification. La procédure complète jusqu'à son approbation par le Conseil Métropolitain dure au maximum 6 mois.

Affiché le :25/05/2018

Retiré de l'affichage 25/07/2018

III/ Décisions du maire par délégation du Conseil Municipal

Marchés publics :

1. **Attribution du marché de construction des vestiaires et d'un club house de football route du Bray à Savonnières :** tranche ferme notifiée le 30/01/2018 à SOLFAB 44810 HERIC pour un montant de 1 500 € HT
Tranche optionnelle notifiée le 3 avril 2018 à la société SOLFAB 44810 HERIC pour un montant de 322 740 € HT.
2. **Attribution du marché de travaux de réaménagement intérieur d'un commerce existant 14 rue PRINCIPALE à Savonnières :**
 - Lot 1 Maçonnerie à l'entreprise BEUN notifié le 15 mars 2018 pour un montant de 8 980,68 € HT
 - Lot 2 Menuiserie intérieure et extérieure entreprise BELLET notifié le 12 mars 2018 pour un montant 12 790 € HT
 - Lot 3 Plâtrerie isolation faux plafonds SARL IFP MORAIS notifié le 14 mars 2018 pour un montant 5 904 € HT
 - Lot 4 Electricité à l'entreprise SAS EC notifié le 12 mars pour un montant 5 216,05 €
 - Lot 5 plomberie sanitaires à la société LESTABLE MOLISSON notifié le 16 mars pour un montant 2 345,61 €
 - Lot 6 carrelage faïence sol souple à la SARL LEFIEFF notifié le 13 mars pour un montant 2 886 €
 - Lot 7 peinture à la société REVEAU notifié le 10 mars pour un montant 1 000 €

Concessions de cimetièrè

1/Nouvelles concessions attribuées depuis le 15 février 2018

- **2018-1-357D**

Titulaires : M. POIRIER Guillaume et Mme MAISONNEUVE Cécile

Durée : 50 ans

Cadre juridique : Individuelle

Date signature contrat : 13/03/2018

- **2018-2-356D**

Titulaires : Mme DENIAU Chantal

Durée : 30 ans

Cadre juridique : individuelle

Date signature contrat : 11/04/2018

- **2018-3-355D**

Titulaires : Mme MAHIN Sylvie

Durée : 50 ans

Cadre juridique : collective et limitative

Date signature contrat : 02/05/2018

2/Concessions renouvelées depuis le 15 février 2018

- **1966-160-507A**

Titulaires : M. MENANT Gabriel

Durée renouvelée : 30 ans

Cadre juridique : collective et limitative

Date signature contrat : 07/06/1966

- **1982-1-666B**

Titulaires : Mme DESFONTAINES

Durée renouvelée : 30 ans

Cadre juridique : collective et limitative

Affiché le :25/05/2018
Retiré de l'affichage 25/07/2018
Date signature contrat : 08/11/1982

- **1983-1-680B**

Titulaires : Mme BODIN Irène épouse PIERRE
Durée renouvelée : 50 ans
Cadre juridique : collective et limitative
Date signature contrat : 22/12/1983

- **1986-1-756B**

Titulaires : GIRAULT Marie-Josèphe épouse HERNANDEZ
Durée renouvelée : 30 ans
Cadre juridique : collective et limitative
Date signature contrat : 29/01/1986

- **1987-1-761B**

Titulaires : M. CARREAU Honoré
Durée renouvelée : 30 ans
Cadre juridique : collective et limitative
Date signature contrat : 26/06/1987

- **1987-1-763B**

Titulaires : M. LE NOAC'H -RYO
Durée renouvelée : 50 ans
Cadre juridique : collective et limitative
Date signature contrat : 25/02/1987

- **1963-198-8E**

Titulaires : M. CRETAULT Jean-René
Durée renouvelée : 50 ans
Cadre juridique : collective et limitative
Date signature contrat : 13/08/1963

- **1963-195-10E**

Titulaires : M. PATURAL René
Durée renouvelée : 30 ans
Cadre juridique : collective et limitative
Date signature contrat : 05/02/1963

- **1962—186-15Ea**

Titulaires : Mme CHEVRIER Désirée épouse LÉZÉ
Durée renouvelée : 50 ans
Cadre juridique : collective et limitative
Date signature contrat : 01/12/1962

- **1962-187-15Ebis**

Titulaires : LE BOURVELLEC Paul
Durée renouvelée : 50 ans
Cadre juridique : collective et limitative
Date signature contrat : 01/12/1962

- **1962-190-16E**

Titulaires : HERAULT-MORINIERE Henri
Durée renouvelée : 30 ans
Cadre juridique : collective et limitative
Date signature contrat : 01/12/1962

IV/ Informations et questions diverses :

Date des prochains conseils municipaux :

- 05/07/2018 à 20h00
- 06/09/2018 à 20h00

Affiché le :25/05/2018

Retiré de l'affichage 25/07/2018

- 25/10/2018 à 20h00
- 13/12/2018 à 20h00

La séance du Conseil Municipal se termine à 21H50 le 24 mai 2018.

A Savonnières, le 25 mai 2018

Le maire

Bernard LORIDO

Noms et Prénoms	N° délibérations	Signatures
Bernard LORIDO	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	Absent jusqu'à 20h30. 1 ^{ère} délibération votée est la 2018_DELO22
Jean- Claude MORIN	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	
Cécile BELLET	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	Absent jusqu'à 20h25. 1 ^{ère} délibération votée est la 2018_DELO22
Jean-François FLEURY	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	
Jean - Michel AURIOUX	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	
Evelyne MONDON – DELAVOUS	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	
Corinne BISSON	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	
Nathalie SAVATON	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	
Thierry DUPONT	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	
Hélène SOUBISE	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	Absente

Emmanuel MOREAU	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	Absent jusqu'à 20h45. 1 ^{ère} délibération votée est la 2018_DELO24
Isabelle TRANCHET	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	Donne procuration à Thierry FERRER
Alain LOTHION – ROY	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	
Sylvie ARNAL	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	
Thierry FERRER	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	
Stéphane JUDE_HATTON	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	
Charles PARE	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	
Mélanie LETOURMY	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	
Christine GATARD	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	
Sébastien HERBERT	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	
Marie-Astrid CENSIER	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	
José FERNANDES	2018_020+2018_021+ 2018_022 +2018_023+2018_024+ 2018_025+2018_026+2018_027+2018_028	